

Mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires : l'économie tenue à l'écart ?

Même si le résultat du scrutin était très juste, l'économie respecte complètement l'acceptation par le peuple et les cantons de l'initiative sur les résidences secondaires. Cela dit, il est de la plus haute importance de lever rapidement les incertitudes. Pour les régions touristiques et les entreprises concernées, l'enjeu est de taille : des investissements et des emplois sont en jeu également à court terme. Aussi faut-il instaurer la sécurité juridique et la sécurité en matière de planification dans les plus brefs délais.

Immédiatement après la votation, les branches directement concernées de la construction et de l'hôtellerie ainsi que les Chambres de commerce des cantons les plus touchés ont constitué un groupe de travail de l'économie et discuté des questions en suspens. Aux yeux de l'économie, il est important que, dans un premier temps, la construction de résidences secondaires puisse être autorisée selon le droit en vigueur jusqu'à fin 2012. Cela évite un vide juridique. Dans un second temps, il convient de définir clairement le terme de résidence secondaire et de mettre en œuvre concrètement le projet. L'économie souhaite collaborer de manière constructive avec les autorités dans l'intérêt d'une solution pragmatique et peu bureaucratique.

Visiblement, le DETEC ne souhaite pas que l'économie, pourtant directement concernée, participe à l'élaboration d'une solution. Seuls des représentants de l'État et les auteurs de l'initiative sont impliqués, ce qui n'est pas de bon augure. L'économie souhaite participer directement aux travaux imminents de la Confédération. On ne saurait admettre que les milieux économiques concernés soient tenus à l'écart.